

## Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

# Le 26 MAI 2021 à 20 h 00

\*\*\*\*\*

### Décisions prises et questions débattues

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ADOPTE le Compte rendu de la réunion du 7 Avril 2021
- ACCEPTE l'affectation des matériels mis à disposition par le SDIS
- RENOUELE la convention informatique avec le centre de Gestion de l'Aube pour l'assistance logiciels JVS .
- FIXE les tarifs et conditions d'utilisation de la salle multi activités
- CONFIRME les termes de la délibération du 18/11/2020 qui S'OPPOSE à l'automatisme du transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole .
- ORGANISE les bureaux de vote pour les élections Départementales et Régionales

**Questions et informations diverses :**

Monsieur le Maire :

- . informe qu'il a reçu une demande pour l'installation d'un commerçant ambulant .
- . souhaite la bienvenue à la famille Bell / Dormont
- . informe que la commune n'exerce pas son droit de préemption sur la propriété sise au 304 rue de l'Eglise
- . Signale que le 5 mai un reportage de France 3 champagne Ardenne sur la randonnée dans l'Aube, à mis Sommeval à l'honneur. Sommeval est également mis en avant sur la page Facebook de Troyes la Champagne Tourisme.
- . informe que Monsieur Eric PALLOT Architecte en Chef des Monuments Historiques est venu à l'église faire un diagnostic des travaux à réaliser.
- . Demande s'il est judicieux d'organiser des manifestations pour le 14 juillet. A l'unanimité le Conseil, vu le contexte sanitaire, préfère ne rien organiser cette année encore.

Thierry Garçonat

- . Soulève la question de la stérilisation des chats errants. Pour l'instant la cotisation aux services de TCM est toujours la même, à savoir 0.50 cts par habitant. Ne sont trappé et stérilisé que les chats non identifiés. Ces derniers après stérilisation et identification sont relâchés sur la commune.

La séance a été levée à 21 heures 40

Sommeval, le 28/05/2021

Le Maire, André Billet